



Intervention de Marisol Touraine

Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Conseil d'administration du régime social des indépendants

Jeudi 25 juin 2015

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre, cher Christian ECKERT,

Madame la Ministre, chère Martine PINVILLE,

Monsieur le Président, Gérard QUEVILLON,

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration,

Monsieur le directeur général,

Nous avons souhaité, avec mes collègues Christian ECKERT et Martine PINVILLE, nous adresser aujourd'hui à vous, élus qui représentez les assurés sociaux au sein du Conseil d'administration du Régime social des indépendants.

Parce que la sécurité sociale des indépendants se situe à un moment important de son histoire. Le RSI fait l'objet de critiques, d'attaques, qui n'ont peut-être jamais eu autant d'écho médiatique, alors que la situation était bien plus difficile il y a quelques années, j'y reviendrai.

Seul le prononcé fait foi

I. Face à ces critiques, l'attitude du Gouvernement a été constante. Elle tient en trois mots : transparence, solidarité, réforme

La transparence, c'est de ne pas nier les difficultés et d'accepter que la lumière soit faite sur la situation. C'est ce que nous avons fait en demandant aux députés Sylviane BULTEAU et Fabrice VERDIER de mener une mission pour établir, en toute impartialité, la réalité de la situation sur le terrain.

Cette mission vient de remettre son rapport d'étape. Elle s'appuie sur un travail de terrain considérable : les parlementaires sont allés à la rencontre des usagers et de l'ensemble des acteurs du régime. Nous en tirerons les leçons.

La solidarité, c'est l'exigence qui est au cœur de la sécurité sociale. Je ne peux oublier que ces attaques contre le RSI interviennent à une date particulière puisque nous célébrons cette année les 70 ans de la création de notre sécurité sociale.

Or, dans le même temps, et les élus du RSI comme ses salariés le savent mieux que quiconque, certains cherchent aujourd'hui à remettre en cause ce grand acquis de notre République, en exploitant les difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains de nos concitoyens au quotidien, et notamment les artisans et commerçants. Ce mouvement de « désaffiliation » a tort : politiquement, car il s'en prend à des valeurs fondatrices du Pacte républicain ; moralement, car il pousse des travailleurs indépendants à des comportements qui ne peuvent que se retourner contre eux le jour où ils ont besoin d'une couverture sociale ; et, enfin, il diffuse en permanence des affirmations qui sont incontestablement fausses : non, l'Europe n'a pas supprimé

l'obligation de cotiser à la sécurité sociale ; non, le RSI n'est pas une mutuelle qui n'aurait pas le droit d'imposer des cotisations, et ceux qui refusent de payer des cotisations s'exposent à des condamnations. J'insiste sur ce point, notamment à l'attention de la presse, qui peut avoir tendance à accorder à ces mouvements une tribune et une crédibilité qui sont tout simplement invraisemblables eu égard au caractère mensonger et irresponsable des affirmations de ce mouvement.

La réforme, enfin, parce que, si nous ne tolérons pas les remises en cause de la sécurité sociale, nous ne pouvons pas accepter que les relations entre les indépendants et la sécurité sociale demeurent encore difficiles. Depuis trois ans, le gouvernement a agi aux côtés des indépendants. Nous devons aujourd'hui aller plus loin.

<p>II. Je veux revenir sur le chemin que nous avons parcouru ensemble, en particulier depuis la crise de 2008.</p>

Souvenons-nous d'abord des difficultés qu'a connues le Régime social des indépendants en 2008. La Cour des comptes a parlé de « catastrophe industrielle ». Indéniablement, la réforme a été mal préparée et son application a généré des dysfonctionnements majeurs.

Face à cette situation, nous avons pris nos responsabilités. Grâce à votre mobilisation et à celle de l'ensemble des gestionnaires du RSI, nous avons travaillé à améliorer la réactivité et la qualité du régime, en particulier en matière de gestion des réclamations. Je veux saluer l'engagement de tous les agents du RSI, le travail mené par

son directeur général Stéphane SEILLER et l'esprit de responsabilité des élus du RSI dans cette période difficile, et notamment de son président Gérard QUEVILLON.

Le constat de la mission parlementaire est clair : nous arrivons à la sortie du tunnel, mais il reste encore un effort à fournir pour assurer une qualité de service réellement satisfaisante et rétablir complètement le lien de confiance avec les 6 millions d'affiliés.

Sept premières mesures ont été présentées le 9 juin dernier, à l'issue de la réunion des ministres sur l'activité et l'emploi dans les TPE et PME.

<p>III. Les vingt mesures que nous vous présentons aujourd'hui s'inscrivent dans cette dynamique et viennent enrichir la démarche déjà engagée.</p>
--

Il s'agit de propositions opérationnelles et concrètes. Elles poursuivent un objectif clair : **restaurer la confiance des travailleurs indépendants dans leur régime de protection sociale obligatoire.** Pour y parvenir, il faudra des résultats visibles le plus rapidement possible. La plupart de ces chantiers sont ainsi déjà engagés ou le seront dans le courant de l'année.

- **Le recouvrement doit être réformé en priorité, parce qu'il cristallise une grande partie du mécontentement des assurés.**

Vous le savez, cette année se met en place la régularisation anticipée, qui permet de calculer les cotisations sur le dernier revenu connu, afin de réduire le décalage entre

revenus et cotisations, particulièrement pénalisant pour des entrepreneurs dont l'activité peut varier de façon importante.

Pour aller plus loin, nous allons accélérer les remboursements de cotisations aux cotisants qui ont trop versé, en allégeant les contrôles.

- **Le second chantier que nous entendons engager rapidement concerne l'amélioration de la qualité des relations du RSI avec ses assurés, qu'elles soient téléphoniques ou écrites.**

Les assurés font état de difficultés à entrer en contact avec un interlocuteur identifié et à bénéficier d'un suivi en temps réel de leur dossier. Or nous savons bien que nombre d'inquiétudes pourraient être levées – ou du moins atténuées – par un meilleur dialogue au quotidien.

L'accueil téléphonique, souvent pointé du doigt par les assurés, doit ainsi gagner en réactivité et en écoute. La réinternalisation du service à compter du 1^{er} juillet prochain est une première étape positive, en ce qu'elle permet une réponse plus professionnelle et donc plus efficace.

Vous avez par ailleurs engagé un important travail de refonte de la gestion des courriers aux affiliés, dont je veux souligner qu'il s'agit d'un instrument essentiel pour la qualité de la relation.

- **Enfin, troisième chantier prioritaire pour améliorer la qualité de service : la simplification des démarches pour les assurés qui relèvent de plusieurs régimes au titre de différentes activités.**

Changer d'activité, diversifier ses compétences, cela impose souvent de changer d'organisme d'affiliation. Ces mutations entraînent aujourd'hui des démarches particulièrement complexes et, parfois, de ruptures de droits.

C'est pourquoi, à l'occasion du lancement des 70 ans de la sécurité sociale, j'ai annoncé qu'un travail de simplification de la couverture sociale allait être engagé. S'agissant du RSI, nous l'engageons dès aujourd'hui, puisque l'une des mesures que nous proposons consiste à permettre aux assurés pouvant relever de plusieurs régimes de se rattacher au régime de leur choix et donc de plus n'avoir qu'un seul interlocuteur identifié.

IV. Ces mesures doivent permettre, à très court terme, de simplifier le quotidien des artisans, commerçants, chefs d'entreprises et professions libérales.

Les mesures que nous vous présentons aujourd'hui vont leur permettre de se consacrer pleinement à leur activité, en allégeant au maximum les formalités administratives.

Elles viennent s'ajouter aux allègements de cotisations que nous avons mises en place pour les travailleurs indépendants. Des mesures concrètes, fortes, immédiates. 70 % d'entre eux ont vu leurs cotisations diminuer. Ces diminutions peuvent atteindre jusqu'à 400 euros pour ceux qui ont un revenu inférieur à 20 000 euros par an.

Seul le prononcé fait foi

Cet engagement pour l'activité des indépendants doit se poursuivre. D'autres chantiers doivent être ouverts et des mesures portant notamment sur la protection sociale et l'amélioration de la gestion du régime seront présentées d'ici l'automne.

Le Gouvernement a entendu les inquiétudes qui se sont exprimées, et a tenu à y répondre.

Mesdames, Messieurs,

J'ai parlé tout à l'heure de « mobilisation collective ». C'est bien de cela qu'il s'agit. Le contexte économique que nous connaissons est porteur d'espoir. La confiance revient, les investissements repartent à la hausse et la consommation progresse. A nous d'être au rendez-vous pour accompagner la reprise collectivement. Je tiens donc à saluer le travail engagé par votre régime pour soutenir les artisans et les commerçants. Ils savent, aujourd'hui, qu'ils peuvent compter sur une mobilisation sans faille pour soutenir leur activité et leurs projets d'avenir.

Je vous remercie.